

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021**

Délibération
n°2021.12.258

**Participation au capital
social de la SCIC
Mangeons Bio Ensemble**

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis Salle Paul DAMBIER rue des Bouvreuils 16430 CHAMPNIERS suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 décembre 2021

Secrétaire de Séance : Monique CHIRON

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Véronique ARLOT à Vincent YOU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Séverine CHEMINADE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Fadilla DAHMANI à Jérôme GRIMAL, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Valérie SCHERMANN à François ELIE, Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN,

Excusé(s) : Véronique ARLOT, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Valérie DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Sandrine JOUINEAU, Gérard LEFEVRE, Jean-Philippe POUSSET, Valérie SCHERMANN, Zalissa ZOUNGRANA, Chantal DOYEN-MORANGE, Martine PINVILLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 DÉCEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.12.258**

STRATEGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Rapporteur : Monsieur YOU

PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIAL DE LA SCIC MANGEONS BIO ENSEMBLE

Le réseau Mangeons Bio, créé en 2010, recouvre 21 plateformes régionales soit 75% du territoire national. Il se donne pour principales missions de :

- Développer sur tous les territoires un réseau de distribution locale proposant une offre de produits 100 % biologiques, équitables et prioritairement locaux ;
- Rendre accessible à tous une alimentation saine et de qualité biologique exigeante ;
- Rapprocher les lieux de production des lieux de consommation et ainsi limiter le poids écologique des transports ;
- Relocaliser la production agricole en garantissant un volume et un prix convenu avec les producteurs organisés collectivement au sein de plateformes commerciales et logistiques.

Il s'incarne localement dans la plateforme Mangeons Bio Ensemble, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) créée en 2011 et basée à Bressuire (79), distribuant exclusivement des produits biologiques, à destination de la restauration hors domicile dans l'ex Poitou-Charentes.

Issue de l'économie sociale et solidaire, cette SCIC permet à divers acteurs de se retrouver autour d'un même projet économique, notamment garantir une juste rémunération du producteur et garantir un prix accessible à l'utilisateur.

Dans le cadre de sa politique agricole et alimentaire, et notamment de l'animation de la charte Bien Manger à l'Ecole, GrandAngoulême souhaite soutenir l'action de la SCIC Mangeons Bio Ensemble qui offre une solution aux collectivités pour améliorer la qualité des repas en restauration collective, et répondre aux objectifs de la loi Egalim. La structuration de la filière économique agricole biologique locale à laquelle concourt cette SCIC répond également aux objectifs du mandat actuel.

La communauté pourrait ainsi souscrire 38 parts, correspondant aux 38 communes qui composent GrandAngoulême.

Mangeons Bio Ensemble comporte à ce jour 41 associés, rassemblés dans 5 collèges (salariés, producteurs, transformateurs, clients, autres contributeurs) et fonctionne sur le principe qu'un membre vaut une voix. Chaque part sociale qui compose le capital vaut 100 €.

En prenant des parts au capital de la SCIC, GrandAngoulême disposera donc d'une voix au sein du collège « autres contributeurs ». Ce dernier détient 20% des droits de vote en assemblée générale. Une personne physique doit être mandatée pour représenter GrandAngoulême au sein de ce collège, cette personne ne devant participer, le cas échéant, ni au vote ni aux commissions d'attribution des appels d'offres ou subventions relatifs à la SCIC. La représentation de cette personne se limitera à l'organe délibérant de la SCIC.

Vu la loi 2001-624 du 17 juillet 2001 créant le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (Scic),

Vu la n° 2014-856 du 31 juillet 2014 sur l'Economie Sociale et Solidaire, encourageant le développement des Scic,

Vu la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, notamment son article 19 septies

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu les statuts de la SCIC Mangeons Bio Ensemble, mis à jour par l'AG mixte du 30 septembre 2020,

Vu l'avis du bureau du 25 novembre 2021,

L'assemblée ayant délibéré pour un vote à main levée,

Je vous propose :

D'APPROUVER la candidature de Grand Angoulême à l'entrée dans la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Mangeons Bio Ensemble, en qualité d'associé,

D'APPROUVER le versement d'une participation d'un montant de 3 800 € à inscrire aux orientations budgétaires 2022, correspondant à la souscription de 38 parts sociales, d'une valeur de 100 € chacune,

DE DESIGNER Madame Isabelle MOUFFLET représentante de GrandAngoulême au sein du collège des « autres contributeurs »,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer tout document relatif à cette prise de participation.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 16 décembre 2021	<u>Affiché le :</u> 16 décembre 2021